

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2016

---

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
M. Bompard

-----

### ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 4 et 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Allouer des indemnités aux titulaires de la formation en mobilité revient à encourager la délocalisation massive des travailleurs en devenir de l'Ile de Mayotte, fût-ce pour cinq ans même. En regard de l'important taux de chômage que connaît actuellement ce département, il n'est pas nécessaire d'entériner cet état.